

On ne voit pas que cette pressante requête ait été accueillie favorablement.

Dans cette extrême détresse, des dons inespérés, plusieurs riches successions léguées aux pauvres en peu d'années, vinrent charger la situation et permettre d'exécuter un projet longtemps caressé.

L'exemple fut donné par messire Nicolas Gay, curé de Villefranche, qui, par son testament du 16 août 1643, six jours avant sa fin, légua tous ses biens, pour bâtir un nouvel hôpital, « une *infirmérie*, afin que les pauvres malades qui se trouveront dans la ville, n'ayant moyens pour se faire traiter dans leurs maisons, y soient portés et conduits par l'ordre des sieurs recteurs, pour estre secourus et assistés. »

L'intention du testateur était de remplacer l'ancien et sordide refuge, par une maison plus appropriée au traitement des malades.

D'après une condition expresse de ce legs, les travaux devaient être commencés dans les six mois après le décès du testateur, et, comme celui-ci consacrait le revenu de tous ses biens à l'entretien de la nouvelle maison, ne réservant qu'une somme de seize cents livres pour aider à la construction, cette condition embarrassait beaucoup les échevins dépourvus d'argent. Une autre difficulté se présentait : visite faite de l'ancien hôpital, on reconnut l'impossibilité d'élever sur son emplacement, très peu spacieux et mal situé, une construction suffisante, et la nécessité d'acheter dans l'intérieur de la ville un terrain plus convenable et coûteux.

Dans une assemblée générale du 3 septembre 1643, il est décidé que, « bien que les pauvres malades n'ayent esté cy devant abandonnés, et que l'on aist toujours faict pour eulx et pour les petits enfants abandonnés et personnes aagées tant que l'on a peu, » il convient d'exécuter les intentions du testateur. En conséquence, il est donné pouvoir aux échevins de vendre l'ancien hôpital, pour en employer les deniers à l'achat d'une place convenable.

L'emplacement qui fut choisi, se composait d'un jardin et d'une cour situés « sur la rivière de Morgon, entre la tour de l'Arcenac et le pont de la Boucherie ».

Par acte du 12 janvier 1644, les échevins vendent à noble David Minet, écuyer, prévôt des maréchaux de France au pays des Beaujolais,